

Kecueil Dalloz > hebdomadaire 4 octobre 2018 pages 1857 à 1904

CHRONIQUE / Santé publique L'ouverture de l'assistance médicale à la procréation à toutes les femmes > Rémy Libchaber 1875

ÉDITORIAL

194e année

n° 34 / 7791e

Du principe de modestie (éloge de l'expression d'une vraie ou fausse humilité), Didier Guével

ACTUALITÉS

- 1861 Clause abusive (notion): clause n'ayant pas fait l'objet d'une négociation individuelle
- 1861 Surendettement (EIRL): portée de la séparation des patrimoines personnel et professionnel
- 1862 Soutien abusif (responsabilité): défaut de créance au jour de l'ouverture de la procédure
- 1863 Caducité du contrat: application dans le temps de l'ordonnance du 10 février 2016
- 1863 Manquement contractuel: invocation par un tiers au titre de la responsabilité délictuelle
- 1864 Sépulture (ressortissant marocain): application de la loi française
- 1867 Bioéthique: avis du Comité consultatif national d'éthique
- 1872 Médiateur (inscription): application stricte des conditions légales

POINT DE VUE

1873 Le doctorat en droit est-il de la recherche au sens du crédit impôt recherche?, Frédéric Douet

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1884 Panorama: Droit des sûretés, Pierre Crocq
- Notes: Le délit de solidarité est mort, vive le délit de solidarité, 1894

note sous Cons. const., 6 juill. 2018, Claire Saas

1899 Protection des droits fondamentaux et efficacité du mandat d'arrêt européen : la nouvelle conjugaison de la CJUE, note sous CJUE 25 juill. 2018, Éliette Rubi-Cavagna

ENTRETIEN

1904 François Ancel - La chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVAROUE-COSSON

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370) Thomas LEFORT (5356)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Dépôt légal - Octobre 2018

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY. Directrice 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable Tél.: 0140922085 - Fax: 0140648992 Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC) Étranger: 711 € HT Prix au numéro: 28,59 € TTC ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206 JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3 53101 Mayenne Cedex

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR69572195550 Société des Éditions Lefebvre Sarrut





Origine du papier: Portugal Taux de fibres recyclées: 0 % Certification PEFCTM Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL.

Didier Guével

1857 Du principe de modestie (éloge de l'expression d'une vraie ou fausse humilité)



1860

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (procédure): intervention des associations de consommateurs, CJUE 20 sept. 2018

Clause abusive (notion): clause n'ayant pas fait l'objet d'une négociation individuelle, CJUE 20 sept. 2018

Surendettement (EIRL): portée de la séparation des patrimoines personnel et professionnel, Civ. 2°, 27 sept. 2018

Contrat d'affaires

Transport terrestre (sanction): faits commis sur le territoire d'un autre État membre, CJUE 26 sept. 2018

Entreprise en difficulté

Suspension des poursuites individuelles: instance en référé-provision contre le débiteur, Com. 19 sept. 2018

Soutien abusif (responsabilité): défaut de créance au jour de l'ouverture de la procédure, Com. 19 sept. 2018

Fonds de commerce et commerçants

Prescription commerciale: travaux de réparation navale, Com. 19 sept. 2018

1863

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance sur la vie (répartition du capital): désignation des héritiers,

Civ. 1^{re}, 19 sept. 2018

Caducité du contrat: application dans le temps de l'ordonnance du 10 février 2016,

Civ. 1[∞], 19 sept. 2018

Manquement contractuel: invocation par un tiers au titre de la responsabilité délictuelle, Civ. 1º, 19 sept. 2018

Famille-Personne-Succession

Sépulture (ressortissant marocain): application de la loi française, Civ. 1^{ro}, 19 sept. 2018

1864

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Établissement public Paris La Défense: constitutionnalité du régime, Cons. const., 27 sept. 2018

1864

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Obligations alimentaires (loi applicable): demande de réduction d'une pension alimentaire, CJUE 20 sept. 2018

1865

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Altération des facultés du mis en examen: obligation de surseoir à statuer, Crim. 19 sept. 2018

1865

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (mesure d'éloignement): conditions de l'obstruction volontaire, Civ. 110, 19 sept. 2018

Étranger (mesure d'éloignement): caractérisation de l'obstruction volontaire, Civ. 1^{ro}, 19 sept. 2018

Santé publique

Bioéthique: avis du Comité consultatif national d'éthique

1868

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail à temps partiel: conditions de requalification en travail à temps complet, Soc. 12 sept. 2018

Représentants du personnel (heures de déléga-tion): indemnités de sujétion, Soc. 19 sept. 2018 Représentants du personnel (heures de délégation): frais professionnels, Soc. 19 sept. 2018 Représentants du personnel (heures de délégation): frais de déplacement, Soc. 19 sept. 2018 Secteur public (indemnités de licenciement): application des règles du code du travail, Soc. 19 sept. 2018

Délégué syndical (assistance des délégués du personnel): imputation sur le crédit d'heures, Soc. 19 sept. 2018

Travail dissimulé (transport aérien): obtention frauduleuse du certificat E101,

Crim. 18 sept. 2018 Salariés protégés (licenciement économique):

pouvoir d'appréciation du juge judiciaire, Soc. 20 sept. 2018

Licenciement économique (contestation): portée du délai de prescription, Soc. 20 sept. 2018 Sécurité sociale

Protection universelle maladie (cotisation): constitutionnalité sous réserve du régime, Cons. const., 27 sept. 2018

1872 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Autorité de la chose jugée: défaut de signification d'un acte de vente, Civ. 1º, 19 sept. 2018

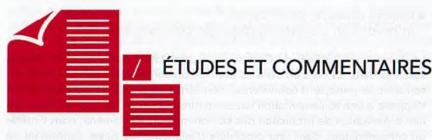
Profession juridique et judiciaire Médiateur (inscription): application stricte

des conditions légales, Civ. 2º, 27 sept. 2018



187

Le doctorat en droit est-il de la recherche au sens du crédit impôt recherche ? par Frédéric Douet



CHRONIQUE

1875

L'ouverture de l'assistance médicale à la procréation à toutes les femmes par Rémy Libchaber

PANORAMA

1884

Droit des sûretés septembre 2017 - août 2018 par Pierre Crocq

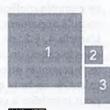
NOTES

1894

Le délit de solidarité est mort, vive le délit de solidarité, note sous Cons. const., 6 juill. 2018 par Claire Saas

1899

Protection des droits fondamentaux et efficacité du mandat d'arrêt européen : la nouvelle conjugaison de la CJUE, note sous CJUE 25 juill. 2018 par Éliette Rubi-Cavagna



ENTRETIEN

1904

François Ancel - La chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr